BROCHURE GROUPES 2024

EXCURSIONS A LA JOURNEE - SPECTACLES
WEEK-ENDS - SEJOURS DECOUVERTES

Club & Association :

Monsieur Florian MORICE

florianmonddiavoyages@gmail.com

TEL : 06.14.42.27.99

CSE & Entreprise :

Madame Flore NALAIS

floremonddiavoyages@gmail.com

TEL : 06.12.22.53.88

MONDDIA VOYAGES vous accompagne dans l'organisation de vos voyages : excursions à la journée ou en soirée, week-ends, séjours découvertes…

Vous trouverez dans **notre nouvelle brochure groupes 2024**, un large choix de destinations pour la préparation de vos projets de sorties à venir, des incontournables aux plus insolites.

Nous proposons des voyages « clé en main » pour les comités d'entreprise, les associations, les clubs, les mairies … Toutes nos offres sont modulables et personnalisables selon votre demande.

Si vous êtes en quête de liberté, d'évasion, de découvertes, contactez-nous, nous vous proposerons un service personnalisé et concevrons ensemble un voyage à votre image.

Les Autocars MONDDIA VOYAGES c'est :

- Une flotte d'autocars de grand tourisme et de grand confort de 8 à 57 places
- Avec toilettes, climatisation, lecteur DVD, micro, sièges inclinables, couchettes pour les grands cars de Tourisme
- Possibilité de remorque selon vos besoins de déplacements
- Une équipe de conducteurs professionnels, expérimentés, attentionnés et à votre service.
- Un service groupes à votre écoute pour la réalisation de tous vos projets.

- **Retrouvez-nous sur notre site internet :** www.monddia-voyages.com

WEEK-ENDS & SÉJOURS

WEEK-END AU FUTUROSCOPE

Base 50 personnes : 255 €
Base 40 personnes : 267 €
Base 30 personnes : 289 €

Au Futuroscope, vous serez attirés par une force magnétique irrésistible : votre curiosité. Vous embarquerez à bord de la nouvelle attraction Objectif Mars et vous deviendrez astronaute ! À Futuropolis, vos enfants joueront aux grands et vous ne pourrez plus les arrêter.
Vous rêverez les yeux grands ouverts devant le **nouveau Spectacle Nocturne 2021 : La Clé des Songes.** Vous succomberez à 40 attractions et chacun aura sa préférée. Futuroscope, toutes les forces d'attraction.
À la nuit tombée, l'Aquaféerie vous transportera au pays des étoiles !

Le prix comprend : le transport en autocar de tourisme, l'entrée pour 2 jours au parc, l'hébergement à l'hôtel Futuroscope 4*, base chambre double, petit-déjeuner, 2 coupons repas, le dîner, 1 gratuité accompagnateur
Info pratique : le tarif varie en fonction des dates, des prestations incluses et de la répartition des chambres, tarif enfant, nous consulter

WEEK-END PUY DU FOU

Base 50 personnes : 416 €
Base 40 personnes : 434 €
Base 30 personnes : 462 €

Il y a des mondes et des époques que l'on croyait à jamais disparus. Pourtant, la forêt centenaire du Puy du Fou est devenue leur refuge et l'Histoire continue. Venez percer le mystère de ce lieu hors du temps et vivez une expérience inoubliable chargée en émotions fortes et en grands spectacles pour toute la famille ! Puy du Fou, l'Histoire n'attend que vous !
Dernière nouveauté en date : Le monde imaginaire de la fontaine, entrez dans l'Histoire et devenez acteur de ces aventures grâce aux spectacles en immersion.

Le prix comprend : le transport en autocar de tourisme, l'entrée pour 2 jours Grand Parc, la Cinescénie, hôtel 2*, chambre double, la pension complète du déjeuner du J1 au déjeuner du J2 (2 repas sous forme de coupons repas et un au restaurant), 1 gratuité accompagnateur
Info pratique : le tarif varie en fonction des dates, des prestations incluses et de la répartition des chambres, tarif enfant, nous consulter. **Pensez à réserver à l'avance !**

WEEK-END NAUSICAA ET CÔTE D'OPALE

Base 50 personnes : 341 €
Base 40 personnes : 353 €
Base 30 personnes : 374 €

NEW

Jour 1 :
Visite du centre national de la mer **« Nausicaa ».** Déjeuner au restaurant Calypso. Suite de la journée sur le site. En fin d'après-midi, **tour panoramique de Boulogne-sur-Mer**

Jour 2 :
Petit-déjeuner**. Embarquez à bord du bateau « La Florelle »** pour une promenade en mer. Déjeuner dans une auberge. Visite libre dans Boulogne-sur-Mer. Retour

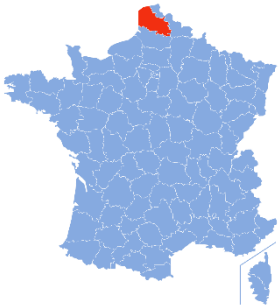

Le prix comprend : le transport en autocar de tourisme, le séjour pour 2 jours/1 nuit, hébergement 4*, du déjeuner J1 au déjeuner J2 (¼ de vin), les visites programmées, un guide accompagnateur, 1 gratuité accompagnateur
Info pratique : Nous consulter pour le supplément chambre individuelle

WEEK-END À LONDRES

Nous consulter pour la tarification

Week-end à la carte à Londres.
Ville hétéroclite et passionnante... Pour que Londres vous livre ses secrets, l'essentiel est de savoir apprécier la constante interpénétration du présent et du passé : une nouvelle Tate, la rive Sud de la Tamise réaménagée... et toujours la Relève de la garde. Traversez la ville d'est en ouest grâce à la Jubilee Line ou montez dans le London Eye, Londres ne cessera de vous surprendre !
Entrées gratuites : British Museum : trésors antiques du monde, National Gallery: + de 2000 chefs d'œuvres, Tate Gallery: les grands peintres britanniques, Tate Modern : Dali, Picasso, Matisse…, Victoria etamp ; Albert Museum: collections permanentes époustouflantes, Museum of London : toute l'histoire de Londres !

Le prix comprend : le transport en autocar de tourisme, la traversée en eurotunnel, l'hébergement hôtel 3*/4* extérieur Londres, les visites mentionnées, 1 gratuité accompagnateur
Formalités : Passeport en cours de validité obligatoire
Info pratique : le tarif varie en fonction des dates, des prestations incluses et de la répartition des chambres, tarif enfant, nous consulter

WEEK-END À AMSTERDAM

NEW

Nous consulter pour la tarification

Week-end à la carte à Amsterdam.
Amsterdam, c'est d'abord une histoire d'eau. Elle est partout. Elle semble figée, et pourtant elle guide les pas. À Amsterdam, on ne change pas facilement de trottoir : il faut contourner l'eau pour aller chercher un pont plus loin. Et comme 1 281 ponts courbent l'échine pour lui faire allégeance, on se laisse séduire par la grâce qui se dégage du tableau.
A voir dans la ville : La Place du Dam et le Palais Royal, le marché aux fleurs, le béguinage d'Amsterdam, le quartier Rouge, quartier historique d'Amsterdam, …
A visiter dans la ville : Le Rijksmuseum, Le Musée Van Gogh, La Maison d'Anne Frank, Le Musée d'Amsterdam, La Heineken Expérience, La croisière sur les canaux d'Amsterdam, La visite guidée d'Amsterdam à vélo, …

Le prix comprend : le transport en autocar de tourisme, nuits dans un hôtel à Amsterdam, base chambre double et petit déjeuner. Le pass transport, la taxe de séjour, 1 gratuité accompagnateur.
Formalités : Carte d'Identité Nationale ou Passeport en cours de validité obligatoire
Info pratique : le tarif varie en fonction des dates, des prestations incluses et de la répartition des chambres, tarif enfant, nous consulter

WEEK-END À BRUGES ET BRUXELLES

Nous consulter pour la tarification

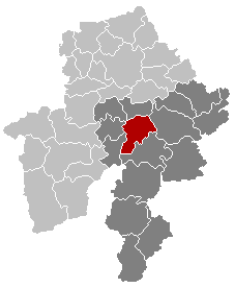

Week-end à la carte à Bruges et Bruxelles.
Bruges, **la belle Venise du Nord**, véritable musée romantique à ciel ouvert avec ses églises, ses maisons patriciennes et ses célèbres canaux. **Nombreux sont les éléments à admirer**, agréables seront vos visites et promenades. Dépaysement et douceur de vivre assurés !

Bruxelles est une ville qui bouge et qui vit. Elle présente une incroyable **richesse culturelle**, **patrimoniale et architecturale** qui ne demande qu'à se dévoiler. Découvrez ses lieux incontournables, ses musées, ses expos, ses coins typiques et ses événements hauts en couleur.

Le prix comprend : le transport en autocar de tourisme, nuits à l'hôtel à Bruxelles, base chambre double et petit déjeuner, 1 gratuité accompagnateur.
Formalités : Carte d'Identité Nationale ou Passeport en cours de validité obligatoire
Info pratique : le tarif varie en fonction des dates, des prestations incluses et de la répartition des chambres, tarif enfant, nous consulter

LA CAMARGUE

NEW

Nous consulter pour la tarification

Jour 1 : Arrivée en fin de journée. Installation en chambres. Apéritif de bienvenue. Dîner régional et logement.

Jour 2 : Petit-déjeuner. Départ pour **une promenade en petit train** autour de l'étang de Vaccarès. Déjeuner aux Saintes-Maries de la Mer. **Visite du village et de l'église fortifiée**. Puis, visite du **parc ornithologique** : 60 hectares de marais avec sentiers de randonnées aménagés où vous pourrez observer les oiseaux de Camargue. Retour à l'hôtel. Dîner régional. Logement.

Jour 3 : Petit déjeuner, départ pour Montpellier. **Visite du centre historique de la ville en petit train** : la place de la Comédie, l'Opéra, la promenade du Peyrou.... Déjeuner et découverte de Saint Guilhem. **Promenade au cœur du village** et visite de l'abbaye et du cloître. Dîner à l'hôtel. Prêt de jeux de société pour les amateurs. Logement.

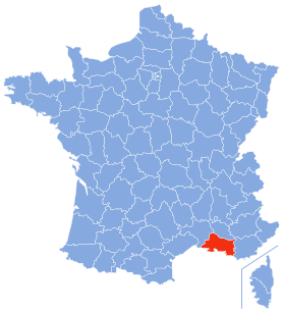

Jour 4 : Petit déjeuner et départ pour **Saint Jean du Gard**. Visite du Musée Cévenol. Apéritif maison et déjeuner du terroir. Après-midi, **découverte des Cévennes entre Saint Jean du Gard et Anduze** à bord d'un tortillard du début du siècle. Le train à vapeur vous déposera à la bambouseraie de Prafrance : forêt de bambous, parc exotique avec serres fleuries, jardins aquatiques, villages asiatiques et jardins japonais. Dîner à l'hôtel. Logement.

Jour 5 : Après le petit déjeuner, visite guidée **d'Arles** dont l'Amphithéâtre, le Théâtre Antique, et ses beaux hôtels particuliers... Déjeuner à l'hôtel. **Visite guidée d'Aigues- Mortes**. Puis **promenade en bateau commentée sur le Canal du Rhône à Sète** à la découverte de la campagne gardoise, de la faune et de la flore camarguaises. Passage au **Grau du Roi et dégustation à la Maison des Vins** et du Terroir, ancienne cave regroupant l'ensemble de produits régionaux. Dîner à l'hôtel. Soirée loto. Logement.

Jour 6 : Départ après le petit-déjeuner.

Le prix comprend : le transport en autocar de tourisme, l'hébergement hôtel 3*, la pension complète du dîner du J1 au petit déjeuner du J6, les visites mentionnées, 1 gratuité accompagnateur
Info pratique : le tarif varie en fonction des dates, des prestations incluses et de la répartition des chambres, tarif enfant, nous consulter

L'ALSACE

NEW

Nous consulter pour la tarification

Jour 1 : Arrivée à l'hôtel, apéritif de bienvenue. Dîner et Logement.

Jour 2 : Petit déjeuner. Départ pour une visite libre de **KAYSERSBERG** et de **RIQUEWIHR**. Retour à l'hôtel pour le déjeuner. Départ pour **HUNAWIHR**. **Visite du centre de réintroduction** des cigognes et des loutres. Puis **visite d'une cave** où vous pourrez déguster des meilleurs crus d'Alsace. (Possibilité d'acheter du vin). Retour à l'hôtel. Dîner. Logement.

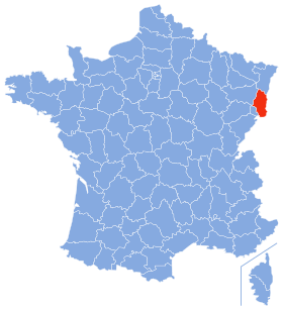

Jour 3 : Petit déjeuner. Départ pour **STRASBOURG**. Au choix, visite guidée à pied ou visite commentée en bateau sur l'Ill avec audio-guide. **Visite de la Cathédrale « Le Grand Ange Rose de STRASBOURG ».** Déjeuner à Strasbourg. Petit temps libre à Strasbourg. Visite de Obernai. Dîner. Logement.

Jour 4 : Petit déjeuner. Départ pour **COLMAR**, visite libre. Déjeuner à l'hôtel. Départ pour Kintzheim pour une **visite libre du château du Haut –Koenigsbourg**. Retour, par **RIBEAUVILLE**, à l'hôtel. Dîner. Logement.

Jour 5 : Petit déjeuner. Départ pour la **visite guidée de Freiburg am Brisgau en Allemagne**. Puis temps libre. Déjeuner à Waldau. **Tour en bateau au Titisee**. Passage à Saint Peter, **visite de l'église**. Retour à l'hôtel. Dîner. Logement.

Jour 6 : Petit déjeuner et retour dans notre région

Le prix comprend : le transport en autocar de tourisme, l'hébergement hôtel 3*, la pension complète du dîner du J1 au petit déjeuner du J6, les visites mentionnées, 1 gratuité accompagnateur
Info pratique : le tarif varie en fonction des dates, des prestations incluses et de la répartition des chambres, tarif enfant, nous consulter

L'ITALIE : MERVEILLES DES LACS ET DES GRANDES VILLES

NEW

Nous consulter pour la tarification

Jour 1 : Arrivée en fin d'après-midi dans la région de Baveno, au bord du majestueux et **romantique Lac Majeur.** Installation à l'hôtel pour le dîner et le logement.

Jour 2 : Petit déjeuner. **Départ en Bateau pour l'excursion aux célèbres îles Borromées** avec un accompagnateur. Vous découvrirez **l'Isola Bella** avec son somptueux palais baroque, entouré d'un parc. Après la promenade dans ce merveilleux jardin, vous reprendrez le bateau pour déjeuner sur **l'île des pêcheurs**. Direction **l'île Madre** pour visiter **le jardin botanique puis le palais**. Retour à l'hôtel. Diner puis logement.

Jour 3 : Petit déjeuner. Direction Milan, Visite guidée du **Castello Sforzesco**, **le musée de Scala** d'où vous admirerez **le Teatro alla Scala**. Déjeuner en cours de visite. Retour à l'hôtel. Dîner et logement.

Jour 4 : Petit déjeuner. **Excursion au Sacromonte de Varallo**. Visite guidée de l'endroit religieux le plus ancien et le plus évocateur en Italie. Continuation vers **le Lac d'Orta**. Déjeuner à Orta. Poursuite pour découvrir en détente **l'Île de San Giulio**. Retour à l'hôtel. Dîner et logement.

Jour 5 : Petit déjeuner. **Départ pour Turin**. Promenade guidée dans le **centre de Turin** : de la Place Carlo Felice en passant par la Galerie de l'industrie Subalpin puis pour terminer sur la Place Castello. Déjeuner en cours de visite. **Visite de l'académie des Sciences** qui abrite le musée Égyptien. Retour à l'hôtel. Dîner et logement.

Jour 6 : Petit déjeuner et retour en Normandie.

Le prix comprend : le transport en autocar de tourisme, l'hébergement hôtel 3*, la pension complète du dîner du J1 au petit déjeuner du J6, les visites mentionnées, les guides locaux du J3, J4 et J5, les accompagnateurs locaux du J2 et du J4, 1 gratuité accompagnateur
Info pratique : le tarif varie en fonction des dates, des prestations incluses et de la répartition des chambres, tarif enfant, nous consulter

COSTA BRAVA, LLORET DEL MAR

Nous consulter pour la tarification

Jour 1 : Départ tôt le matin. Déjeuner libre en cours de route. Arrivée à LLORET DEL MAR en fin d'après-midi. **Installation à l'hôtel. Dîner et logement.**

Jour 2 : Petit déjeuner. **Matinée libre** afin de découvrir le marché de Lloret. **Déjeuner à l'hôtel**. L'après-midi départ pour la **découverte libre de Tossa del Mar**. **Dîner et soirée typiquement espagnole à la Massia. Nuitée**.

Jour 3 : Petit déjeuner à l'hôtel. Partez à la découverte de l'arrière-pays avec la **visite de Besalu**, un village médiéval unique.
Déjeuner à Setcases. Temps libre. Dîner et nuitée.

Jour 4 : Petit déjeuner à l'hôtel. Départ pour **Barcelone. Déjeuner** au restaurant. **Visite panoramique en autocar** de la 2ème plus grande ville d'Espagne. **Temps libre. Dîner et nuitée**.

Jour 5 : Petit déjeuner à l'hôtel. **Visite d'une bodega** avec dégustation d'alcools typiques, et achats souvenirs à des prix intéressants **puis déjeuner à l'hôtel**. **Temps libre** à Llorret del Mar. **Dîner et nuitée.**

Jour 6 : Après le petit-déjeuner, route du retour. Déjeuner libre, en cours de route. Retour en fin de soirée.

Le prix comprend : le transport en autocar de tourisme, l'hébergement hôtel 3*, la pension complète du dîner du J1 au petit-déjeuner du J6, les visites mentionnées, 1 gratuité accompagnateur
Info pratique : le tarif varie en fonction des dates, des prestations incluses et de la répartition des chambres, tarif enfant, nous consulter

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Art. R11-5 Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa de l'article L.211-8, toute offre ou toute vente de prestation de voyage ou de séjour donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titre de transport aérien ou de titre de transport sur ligne régulière non accompagnés de prestations liées à ces transport, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Art. R211-6 Préalablement à la conclusion du contrat sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies tels que : 1) la destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ; 2) le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ; 3) les repas fournis ; 4)la description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ; 5) les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ; 6) les visites, excursions et autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ; 7) la taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de 21 jours avant le départ ; 8) le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ; 9) les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R.211-10 ; 10) les conditions d'annulation de nature contractuelle ; 11) les conditions d'annulation définies aux articles R.211-11, R211-12 et R211-13 ; 12) les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agents de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organisme locaux de tourisme ; 13) l'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Art.R211-7 L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci, le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Art.R211-8 Le contrat entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes : 1) le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ; 2) la ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ; 3) les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ; 4) le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ; 5) le nombre de repas fourni ; 6) l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ; 7) les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ; 8) le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute raison éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'art 100 ci-après ; 9) l'indication s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que, taxes de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;10) le calendrier et les modalités de paiement du prix, en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ; 11) les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ; 12) les modalités selon lesquelles, l'acheteur peut saisir le vendeur du voyage et au prestataire de services concernés ; 13) la date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article96 ci-dessus ; 14) les conditions d'annulation de nature contractuelle ; 15) les conditions d'annulation prévues aux articles 101,102,et 103 ci-dessous ; 16) les précisions concernant les risques couvert et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance, couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ; 17) les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (n° de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ; 18) la date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ; 19) l'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins 10 jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes, a) le nom, l'adresse et le n° de téléphone de la représentation locale du vendeur, ou, à défaut, les noms, adresses et n° de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut le n° d'appel permettant d'établir de tout urgence un contact avec le vendeur, b) pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

Art.211-9 L'acheteur peut céder son contrat a un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à 15 jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Art.211-10 Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision de prix, dans les limites prévues à l'art 19 de la loi du 13 juillet 1992, susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidences sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Art.211-11 Lorsque avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur avec accusé de réception : - soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées, - soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; Tout diminution de prix vient en déduction des sommes restant signé par les parties ; Tout diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectuer par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Art. 211-12 Dans le cas prévu de l'art 21 de la loi du 13 juillet 1992, lorsqu'avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception. L'acheteur, sans préjuger de recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées. L'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acception par l'acheteur, d'un voyage ou d'un séjour de substitution proposé par le vendeur.

Art.211-13 Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis : -soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix, soit s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans les conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les 2 parties.

CONDITIONS PARICULIÈRES DE VENTES TRANSPORT

Art. 1 Réglementation des transports de voyageurs

Pour votre sécurité et votre confort, vous êtes priés de bien vouloir prendre connaissance des réglementations légales suivantes : Les conducteurs de véhicules de transport en commun sont soumis à la réglementation française et à la réglementation de la CEE, qui fixent les conditions de travail, en particulier des temps de conduite et de repos obligatoires (règlement CEE n°3820 et 3821 du 20/12/85).

Art. 2 Durée de conduite, amplitude et repos obligatoire

La durée journalière de conduite est fixée à 9h (10h exceptionnellement). L'amplitude, temps de mise en route jusqu'à l'heure de fin de service, ne doit en aucun cas excéder 12h, ou très exceptionnellement 14h, et ce quel que soit la durée du temps de conduite. Les interruptions obligatoires de conduites sont des périodes pendant lesquelles le conducteur n'exerce aucune activité physique ou reste à disposition en repos. Après 4h30 de conduite, le conducteur doit s'arrêter pendant 45 minutes. Il est possible de fractionner ces 45 minutes en deux périodes à condition que la première pause dure 15 minutes et la seconde 30. Pour un séjour excédant 6 jours, un repos de 24h est obligatoire.

Art. 3 Responsabilité

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire dans les cars équipés pour les passagers, sous peine d'une amende de 750€ en cas de contrôle des forces de l'ordre. La nouvelle réglementation prévoit que, outre la responsabilité de la direction de l'entreprise, le donneur d'ordre pourra être tenu responsable du non-respect des textes (décret n°92.699 du 23/07/92). Vous devez donc étudier avec votre chauffeur, le programme de votre journée, afin qu'ensemble, vous puissiez vérifier que les temps de conduite et la vitesse pourront être scrupuleusement respectés. Il vous faut savoir que toute infraction pourra être poursuivie au pénal et qu'en cas de contrôle, tout dépassement pourra être sanctionné par une immobilisation sur place du véhicule.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTES TRANSPORT ET PRESTATIONS

Art. 1 : SERVICES PROPOSES

Les Autocars Monddia Voyages vous propose, sous forme de programmes, une offre de prestations touristiques et en assure la réservation et la vente. Toutefois, des modifications peuvent intervenir, dans ce cas, elles seraient portées par écrit à la connaissance du client.

Art 2 : RESPONSABILITE

Les Autocars Monddia Voyages sont responsables dans les termes de l'article 23 de la loi du 13/07/1992.

Art 3 : TARIFS

Aucune brochure ou devis ne peut être à l'abri d'éventuelles « coquilles » ou erreurs d'impressions. Les prix doivent être confirmée impérativement par l'agent de voyages vendeur au moment de l'établissement du contrat.
Nos prix sont calculés de manière forfaitaire incluant un ensemble de prestations décrites dans le programme.
Nos tarifs étant basés sur un forfait kilométrique « standard », un supplément par personne pourra vous être demandé : ce supplément correspond à l'augmentation du nombre de km en fonction de votre ville de départ et au surcoût d'un éventuel ajout de conducteur (pour le respect de la législation).

Art 3-1 : REVISION DES PRIX

Les prix indiqués dans notre brochure sont établis en toute bonne foi au 1er septembre 2020, en fonction des données économiques suivantes (coût de transport, coût des prestations prévues, cours des devises). Ils ne sont pas contractuels. Les modifications des coûts économiques (coût de transport, fluctuations des taux de change, changement des taux de TVA), peuvent entraîner une modification des prix (à la hausse ou à la baisse).

Art 4 : RESERVATION ET REGLEMENT

Toute réservation devient ferme et définitive à la réception du contrat signé accompagné d'un chèque d'acompte de 30% du montant total de la prestation. Le solde devra être effectué au plus tard un mois avant le début du séjour. En cas de réservation tardive, c'est-à-dire moins de 30 jours avant le début de la prestation, il est demandé le versement total du séjour dès la réservation.

Art4-1 : EFFECTIFS

Le dernier effectif doit être communiqué impérativement 7 jours avant le départ des sorties à la journée et 1 mois pour les week-ends et séjours. Il servira de base de facturation. Passé ce délai, nous nous réservons le droit de vous facturer les prestations non utilisées.
Pour la billetterie, l'effectif doit être communiqué au plus tard 1 mois avant la date de la sortie, sauf mention contraire.

Art.5 : HORAIRE ET PROGRAMME

Les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent varier selon votre ville de départ. Le groupe doit se présenter aux heures mentionnées sur le contrat et ne peut en aucun cas être remboursé dans le cas contraire. Nos conducteurs pourront également modifier le parcours si cela leur semble préférable. Monddia voyages se voit le droit de modifier l'ordre des visites prévues au programme, si nécessaire.

Art 6 : ANNULATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR

Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage est imposée par des circonstances de force majeure ou pour des raisons tenant à la sécurité des voyageurs.

Art 7 : RESPONSABILITES

Monddia Voyages, en tant qu'intermédiaire entre divers prestataires, ne pourra être tenu responsable en cas de manquement des prestataires de services ainsi qu'en cas de modifications survenant à la suite d'évènements imprévus ou de leurs conséquences (grèves, intempéries, embouteillages…).

Art. 8 : FRAIS D'ANNULATION

En cas d'annulation par le client, le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des montant (frais d'annulation) précisé ci-dessous à titre de dédits en fonction de la date d'annulation par rapport à la date de départ.

A/ ANNULATION TOTAL DU GROUPE

Le montant total de l'acompte versé sera retenu ainsi que la billetterie achetée.

B/ ANNULATION PARTIELLE DU GROUPE (frais d'annulation par personne, sauf mentions particulières)

Toute annulation du fait du client doit être notifiée aux Autocars Monddia Voyages par écrit et fera l'objet de frais :
- Plus de 60 jours avant le départ : 10 % du montant du voyage
- De 60 jours à 29 jours avant le départ : 30 % du montant du voyage
- De 30 à 21 jours avant le départ : 50 % du montant du voyage
- De 20 à 15 jours avant le départ : 75 % du montant du voyage
- Moins de 15 jours avant le début du séjour : 100 % du prix

Art.9 : ASSURANCE COMPLEMENTAIRE

Pour les sorties journées, aucune assurance annulation n'est proposée. Elle augmenterait de manière trop importante le prix par personne.
Pour les week-ends et séjours, une assurance complète annulation, assistance, rapatriement, bagages vous est proposée. Elle garantit le remboursement des pénalités d'annulation facturées selon barème ci-dessous.
L'annulation d'un voyage doit être justifiée (voir conditions d'annulation) ainsi le remboursement pourra se faire d'une part, par l'agence Monddia Voyages et d'autre part, par la compagnie d'assurance.
Concernant la nature de la garantie, demandé la dépliant de la compagnie d'assurance à laquelle l'agence Monddia Voyages a souscrit.
Ces frais sont remboursés par l'assurance, si le motif de l'annulation est couvert par le contrat souscrit à cet effet, sauf : le montant de l'assurance et une franchise de 3% du montant du sinistre, avec un montant minimum forfaitaire par personne, seront déduits de l'indemnisation qui vous sera versée..

GROUPES EN AVION : CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

Art. 10 : ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

MMA Entreprise – 15 ter rue de Flandres – 28100 DREUX.

Art. 11 : STATUT ET FORME JURIDIQUE

SARL au capital de 100 000 €, ZA de Gadencourt – 27120 GADENCOURT, n°SIRET 48208647700023, numéro d'identification TVA FR16482086477, garantie financière : Crédit Agricole – 3, av de l'Europe – 78200 MAGNANVILLE, immatriculation IM027100008, APE 4939B, RCS Evreux 2005B00318.

Nous vous souhaitons de beaux voyages et restons à votre disposition pour l'organisation de vos sorties !

MONDDIA Voyages

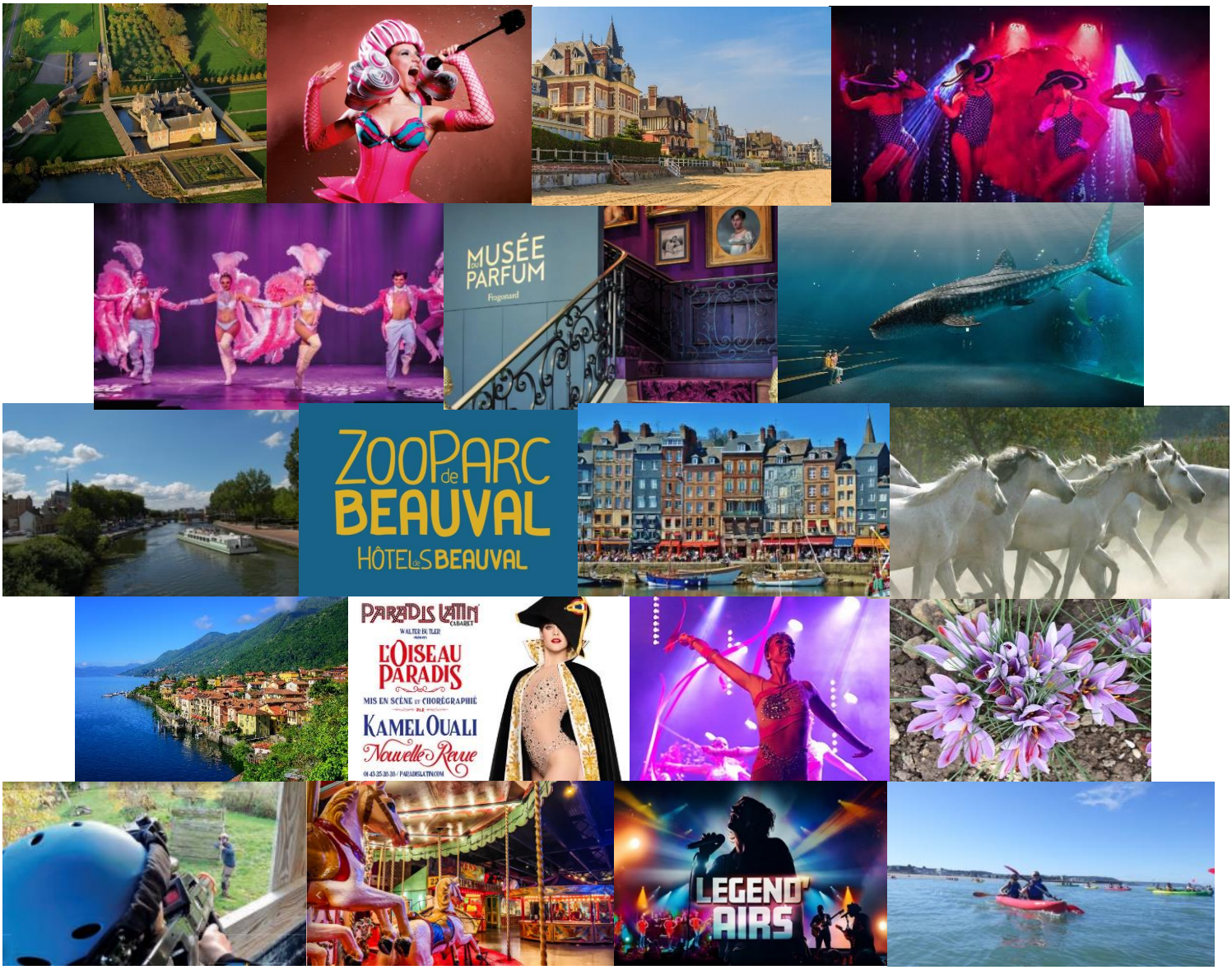

MONDDIA Voyages

Contactez-nous pour recevoir vos devis personnalisés :

MONDDIA VOYAGES
Z.A de Gadencourt – 27 120 GADENCOURT
✆: 02 32 26 18 46
✉ *monddiavoyages@orange.fr*
www.monddia-voyages.com

SARL Capital 100 000€ - RCS Evreux 2005B00318 - SIRET 48208647700023 -TVAFR16482086477 - APE4939B
ASS.RC N° 145514586 à 28100 DREUX - IM027100008